

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Séance(s) du lundi 7 novembre 2011

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

42^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

Texte du projet de loi – n°3775 3

43^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

Texte du projet de loi – n°3775 5

42^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012
Texte du projet de loi – n° 3775

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

ÉTAT B

(Article 32 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme, des crédits du
 budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Médias, livre et industries culturelles	1 268 135 741	1 288 251 741
Presse	385 813 692	390 313 692
Livre et industries culturelles	259 345 850	274 961 850
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	472 888 891	472 888 891
Action audiovisuelle extérieure	150 087 308	150 087 308

Amendement n° 362 présenté par M. Carrez.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits
 de paiement :

(En euros)

Programmes	+	-
Presse	0	0
Livre et industries culturelles	0	0
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	0	11 000 000
Action audiovisuelle extérieure	0	0
TOTAUX	0	11 000 000
SOLDE	-11 000 000	

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits
 de paiement :

(En euros)

Programmes	+	-
Presse	0	0
Livre et industries culturelles	0	0
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	0	11 000 000
Action audiovisuelle extérieure	0	0
TOTAUX	0	11 000 000
SOLDE	-11 000 000	

Après l'article 52

Amendement n° 343 présenté par M. Martin-Lalande, M. Carrez, M. Mancel, M. de Courson et M. Michel Bouvard.

Après l'article 52, insérer l'article suivant :

Mission Médias, livre et industries culturelles

Le dernier alinéa du VI de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le cas échéant, le montant de cette compensation est réduit à due concurrence du montant des recettes propres excédant le produit attendu de ces mêmes recettes tel que déterminé par le contrat d'objectifs et de moyens ou ses éventuels avenants conclus entre l'État et la société mentionnée au I de l'article 44. »

*GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES TIRÉES
DE L'UTILISATION DU SPECTRE HERTZIEN*

ÉTAT D

(Article 34 du projet de loi)

**Répartition, par mission et programme, des crédits des
comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours
financiers**

COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE

(En euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	900 000 000	900 000 000
Désendettement de l'État	0	0
Optimisation de l'usage du spectre hertzien	900 000 000	900 000 000

*AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC***COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(En euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Avances à l'audiovisuel public	3 290 400 000	3 290 400 000
France Télévisions	2 126 294 421	2 126 294 421
ARTE France	270 187 230	270 187 230
Radio France	629 763 010	629 763 010
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	170 264 179	170 264 179
Institut national de l'audiovisuel	93 891 160	93 891 160